

Qui sont les vulnérables selon le conseil national de la protection sociale au Burkina Faso ? Identification selon le score seuil de vulnérabilité

Kadidiatou Kadio, Valéry Ridde, Emmanuel Bonnet

Pour réduire le déficit de protection sociale des plus pauvres, le gouvernement burkinabè met progressivement en place un registre unique de personnes vulnérables. Elles pourront bénéficier de soutiens comme un transfert d'argent et de vivres, la réduction ou la suppression du paiement des services de santé ou d'éducation. Pour sélectionner les ménages vulnérables parmi les ménages recensés, un score de vulnérabilité a été calculé sur la base d'une analyse de critères de vulnérabilités. Le niveau de consommation annuelle par personne de 190 377 FCFA a été utilisé pour définir le seuil du score qui détermine la vulnérabilité d'une personne. Ainsi, tous les ménages qui ont un score total de vulnérabilité supérieur ou égal à 0,5599 sont dits vulnérables et intégrés dans le registre unique après validation des listes par des représentants de la communauté.

◆ Faits saillants

La vulnérabilité concerne autant les ménages en situation de pauvreté que ceux qui risquent d'y tomber au moins une fois dans les prochaines années

Les ménages vulnérables sont sélectionnés en fonction d'un score de vulnérabilité et inscrits dans le registre unique.

Les personnes vulnérables comprennent l'ensemble des membres des ménages vulnérables du registre unique

◆ Introduction

En 2012, le Burkina Faso a adopté une politique nationale de protection sociale qui est mise en œuvre par les acteurs du domaine (administration publique, secteur privé, collectivités territoriales, ONG/Associations, partenaires techniques et financiers) et dont la coordination nationale est assurée par le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS). Pour une coordination efficace des intervenants et des services, afin de faire en sorte que « personne ne soit laissé pour compte », le SP-CNPS met progressivement en place un registre unique des personnes vulnérables. Ce registre est constitué par une sélection des ménages vulnérables (encadré 1) qui sont les bénéficiaires prioritaires des interventions en matière de protection sociale à travers le programme national de réponse. Le SP-CNPS a mené une réflexion collective pour déterminer les caractéristiques d'un ménage vulnérable à inclure dans le registre ; que nous décrivons dans les prochaines lignes.

◆ Une démarche en 2 étapes

« La vulnérabilité renvoie à la fragilité de l'existence humaine face aux aléas, risques et agressions dommageables. Les personnes vulnérables sont celles qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité physique et psychique. Elle traduit la réceptivité d'un individu ou d'un ménage à certains facteurs susceptibles de provoquer des effets négatifs, ces effets négatifs pouvant se produire ou non. » Document de méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables, page 15, SP-CNPS, 2015

1. Harmonisation des termes et définition d'une méthodologie de ciblage

Les membres d'un comité technique interministériel ouvert aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux ONG et associations du domaine de la protection sociale ont d'abord confronté les définitions nationales et internationales des termes de « vulnérabilité », « d'indigent », « de ménage », « de pauvreté », « de ciblage » pour s'accorder sur une définition commune de personne vulnérable (encadré 1) et retenir de façon consensuelle une méthode de sélection qui s'appuie sur des critères d'identifications¹ des personnes vulnérables.

2. Détermination du profil type du ménage vulnérable

Il existe plusieurs méthodes qui s'appuient sur des critères de sélection des bénéficiaires des programmes d'aides sociales. Le comité technique a choisi de s'appuyer sur deux² d'entre elles pour dresser une liste de critères d'appréciation de la vulnérabilité des ménages (tableau 1).

Tableau 1 : Critères d'élaboration de l'outil de collecte des données dans les ménages

Éléments d'appréciation		Critères d'appréciation
	Caractéristiques du chef de ménage	<ul style="list-style-type: none">◆ Sexe◆ État matrimonial◆ Niveau d'instruction (scolarisation et alphabétisation)◆ Catégorie socioprofessionnelle◆ Âge
Caractéristiques du ménage	Composition	<ul style="list-style-type: none">◆ Nombre d'actifs◆ Taille du ménage
	Habitat	<ul style="list-style-type: none">◆ Type de mur, de toiture, de sol du bâtiment principal◆ Zone de résidence (lotie, non lotie, rurale, urbaine)◆ Type d'aisance◆ Statut d'occupation du logement◆ Nombre de personnes par pièces dans le ménage◆ Mode d'éclairage
	Moyens d'existence	<ul style="list-style-type: none">◆ Superficie de terres possédées◆ Superficie en cultures vivrières◆ Superficie en cultures de rente◆ Nombre de têtes de bétail par type d'animaux◆ Autres biens productifs (possession d'animaux de trait et de charrue, etc.)◆ Couverture des besoins alimentaires◆ Disponibilité de stocks d'aliments◆ Revenus monétaires (salaires, transferts ...)◆ Autres biens non productifs (Possession de moyens de déplacement fonctionnels, etc.)
	Accès aux services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none">◆ Fréquentation scolaire des enfants en âge d'aller à l'école◆ Accessibilité financière des membres du ménages aux services de santé◆ Consommation d'eau potable

1 Méthodologie de type sélectif

2 La *Household Economy Approach* (HEA), l'analyse économétrique des facteurs déterminants de la pauvreté monétaire à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM 2009)

Un outil de collecte a été conçu à partir de ces critères. Son administration auprès des ménages permet de recueillir les informations, puis de tenir compte du milieu de résidence (rural ou urbain) pour calculer un score de vulnérabilité. À partir de ces différents critères et d'une série d'enquêtes effectuées par l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD) et le ministère de l'agriculture³, une analyse statistique avancée⁴ a été réalisée pour définir les dimensions de la vulnérabilité, les critères (tableau 2) et les scores qui permettraient d'identifier un ménage vulnérable.

Tableau 2 : Dimensions de vulnérabilité retenues avec les critères d'appréciation associés

Dimension de la vulnérabilité	Critère de chaque dimension
Dimension 1 : Vulnérabilité à la pauvreté monétaire	1. Taille du ménage 2. Couverture des besoins alimentaires 3. Catégorie socioprofessionnelle 4. Revenus monétaires (salaires, transferts, ...)
Dimension 2 : Vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie	1. Fréquentation scolaire des enfants en âge d'aller à l'école 2. Niveau d'instruction du chef de ménage (scolarisation et Alphabétisation) 3. État matrimonial du chef de ménage 4. Promiscuité (Nombre de personnes par pièces dans le Ménage ≥ 3) 5. Type de mur du bâtiment principal 6. Type de toiture du bâtiment principal 7. Type de sol du bâtiment principal 8. Type d'aisance (accès à l'assainissement amélioré) 9. Mode d'éclairage du bâtiment principal 10. Zone de résidence (lotis non-lotis)
Dimension 3 : Vulnérabilité à la pauvreté des capacités	1. Superficies de terres allouées aux cultures de rentes 2. Possession de petit équipement agricole 3. Possession de matériel de traction animale 4. Possession de matériel de traitement des cultures 5. Possession de moyen de transport 6. Possession de moto 7. Possession de vélo fonctionnel 8. Possession de télévision fonctionnelle 9. Possession de matelas fonctionnel 10. Possession de téléphone mobile 11. Possession de cuisinière 12. Ratio de dépendance dans le ménage 13. Statut d'occupation du logement (propriétaire ou non) 14. Âge du chef de ménage 15. Sexe du chef du ménage

SCORE

Le calcul du score se calcule à partir de valeurs associées aux critères des trois dimensions de la vulnérabilité présentées dans le tableau n°2. Chaque ménage possède donc un score de vulnérabilité.

Un seuil permet de sélectionner les ménages les plus vulnérables qui seront inscrits dans le registre unique. Ce seuil a été défini à partir **du seuil de pauvreté calculé en 2016 par le SP-CNPS d'une valeur de 190 377 FCFA par personne. Le seuil de pauvreté correspond ainsi à un score vulnérabilité de 0,559.**

Pour cela tout ménage qui présente un score supérieur ou égal à 0,559 est dit vulnérable et peut intégrer le registre unique. Le score de vulnérabilité renseigne sur le degré de vulnérabilité du ménage ; plus le score global d'un ménage est élevé, plus ce dernier est considéré comme vulnérable.

3 L'enquête multisectorielle continue (EMC) de 2014, l'enquête agricole 2014

4 L'analyse des correspondances multiples (ACM). Technique d'analyse des données sur des individus pour dresser un bilan de leurs ressemblances

◆ Conclusion

La concertation et la revue des méthodes par les acteurs clés de protection sociale a permis de dresser une liste de critères d'appréciation de la vulnérabilité. Le traitement des données à l'issue du ciblage se fait à partir d'un programme informatisé de sélection qui permet de retenir la liste provisoire des ménages qui seront retenus dans le registre après validation communautaire. Ce qui pose le défi d'appropriation et de vulgarisation auprès d'autres acteurs. Aussi, même si la définition d'un ménage intègre la mise en commun des ressources, la réalité est que cela n'est pas toujours le cas dans nos communautés. Ainsi, le fait que score de vulnérabilité soit celui du ménage peut être un risque d'exclusion des personnes démunies vivant dans des ménages non pauvres sans pourtant bénéficier des ressources.

◆ Sources consultées

1. Secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS) (2016). Rapport de la méthode d'élaboration profil type du ménage vulnérable au Burkina Faso Ouagadougou, Burkina Faso, 105 p
2. PNPS (2012). Politique nationale de protection sociale ; Ouagadougou, Burkina Faso, 60 p
3. Secrétariat permanent du conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS) (2015). Méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso, 33p

◆ Remerciements

Nous adressons nos remerciements à Monsieur Karim Ganemtoire, secrétaire permanent du CNPS et ses collaborateurs.

◆ Contacts

emmanuel.bonnet@ird.fr

Soutenu par la

